



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par
Molo EMBALO

Téléphone
01.57.02.60.36

Fax
01.57.02.61.51

Mél
molo.embalo@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 22 septembre 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
des établissements du second degré
(lycées, lycées professionnels, collèges,
EREA),

POUR ATTRIBUTION

s /c de Mesdames et Monsieur les
inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne,

POUR INFORMATION

URGENT TRES SIGNALE

Circulaire n° 2017-086

Objet : levée du dispositif de rentrée 2017 et de la cellule d'accueil et de conseil aux chefs d'établissement.

Référence : circulaire DPE n° 2017-064 du 20 juillet 2017.

Pour la dixième rentrée consécutive, la cellule d'accueil, mise en place par la Division des Personnels Enseignants afin d'assurer la liaison entre les établissements et les services chargés de l'affectation des professeurs, pour réaliser les derniers ajustements de rentrée, a rempli sa mission.

A ce jour, les opérations d'affectation des personnels enseignants, de documentation, d'éducation et d'orientation réalisées à la rentrée 2017 ont permis de ramener le volume des besoins non encore pourvus à un niveau similaire au constat dressé l'an passé à date comparable. En conséquence, il me paraît possible de lever, dès cette semaine, le dispositif spécifique de rentrée 2017.

La cellule d'accueil présentée en annexe de la circulaire citée en référence cessera donc ses activités le **vendredi 22 septembre à 15 heures**.



Les remplacements seront ainsi traités, dans le cadre d'un fonctionnement normal, par le service DPE2 dont l'organigramme, en cours de finalisation vous sera prochainement envoyé.

2

Bien entendu, les applications suivantes resteront à votre disposition :

- **SUPPLE**, pour la saisie de vos demandes de suppléance et leur suivi (prolongation de suppléance ou fin de suppléance),

- **GIGC**, pour la saisie des congés et autorisations d'absence et pour la suppléance en HSE des absences de courte durée,

- **SIGNALRH**, pour communiquer avec la DPE sur les points suivants :

- Précisions sur une chaire ou BMP à pourvoir.
- Signalement pour mise en demeure.
- Demande exceptionnelle de suppléance de moins de 15 jours (seulement si un TZR ou contractuel en CDI disponible a été identifié et peut être affecté).
- Demande d'HSE de suppléance de longue durée.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE